



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

FACULTÉ DES SCIENCES
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Institut des sciences de la communication,
des médias et du journalisme

Professeur P.-Yves Badillo
Directeur du Master en Information,
Communication et médias
Tél : 022 379 83 11
Patrick.badillo@unige.ch

Collaboration : Sébastien Salerno
Sebastien.Salerno@unige.ch

Master en Information, Communication et Médias

Convention de stage

Entre

L'ENTREPRISE, L'INSTITUTION

Nom _____
Adresse _____
Téléphone _____
Email _____

REPRESENTEE PAR (Coordonnées du tuteur)

Nom _____
Adresse _____
Téléphone _____
Email _____

Et

L'UNIVERSITE, REPRESENTEE PAR (Coordonnées du professeur)

Nom _____
Adresse _____
Téléphone _____
Email _____

LE /LA STAGIAIRE

Nom _____
Adresse _____
Téléphone _____
Email _____
N° étudiant _____

Il est convenu ce qui suit

LE STAGE

L'objectif du stage est de :

Le stage se déroule dans le service :

La durée du stage s'étend du _____ au _____

LE/LA STAGIAIRE

- L'étudiant/e stagiaire, ressortissant/e est tenu/e responsable de s'informer et de se conformer aux règles en vigueur concernant les formalités liées à son stage professionnel dans le cadre de son séjour en Suisse.
- Il/elle s'engage à entreprendre ce stage selon les règles applicables à l'exercice d'une activité professionnelle et conformément aux exigences de formation des Universités partenaires et au règlement d'études du Master en sciences de la communication et des médias.
- Il /elle atteste être couvert/e par une assurance maladie et accidents et avoir souscrit une assurance garantissant sa propre responsabilité durant la période de stage. La faculté, respectivement l'Université, est dégagée de toute responsabilité éventuelle à cet égard.
- Il/elle reste immatriculé/e dans son Université d'origine pendant le stage.

L'ENTREPRISE

- Le/la stagiaire doit être suivi/e dans l'entreprise par un tuteur compétent et expérimenté.
- L'entreprise définit les conditions d'engagement et de rétribution éventuelle en prenant en compte les spécificités et objectifs du stage ainsi que le caractère formateur de ce dernier.
- Le tuteur recevra une copie reliée du travail rédigé sur la base du stage. il transmettra son avis par écrit au professeur chargé de la supervision du stage.

LE PROFESSEUR

- le suivi académique du stage est assuré par un professeur du Master ou un autre collaborateur, agréé par le Comité scientifique.
- Le professeur, ayant pris en charge le/la stagiaire, encadrera ce dernier selon les modalités émises à cet effet par les Universités partenaires.

Fait à _____

L'entreprise _____

Fait à _____

L'étudiant/e _____

Fait à _____

Un membre du Comité Scientifique